

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

.....
CANTON

ÉLECTIONS

.....
COMMUNE

.....
BUREAU DE VOTE

CARTES ÉLECTORALES

(Application de l'article R*25 du Code électoral)

PROCÈS-VERBAL

TENANT LIEU DE LISTE NOMINATIVE DES ÉLECTEURS

AYANT RETIRÉ LEUR CARTE LE JOUR DU SCRUTIN

1^{ER} TOUR

ARRÊTE le présent état, par nous soussigné, Maire de la commune.

A....., le.....20
Le Maire

Sceau

Le nombre des cartes électorales délivrées par le bureau de vote s'élève à (1).....

A....., le.....20

Le Président
du Bureau de vote,

Le Secrétaire;

Les Assesseurs,

2^{ÈME} TOUR

ARRÊTE le présent état, par nous soussigné, Maire de la commune.

A....., le.....20
Le Maire

Sceau

Le nombre des cartes électorales délivrées par le bureau de vote s'élève à (1).....

A....., le.....20

Le Président
du Bureau de vote,

Le Secrétaire;

Les Assesseurs,

(1) En toutes lettres

NOTA : Le présent document sera annexé au procès-verbal général des opérations électorales.